

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 08/09/1941 (Secrétaire d'Etat aux colonies en date du 8 septembre 1941 suspendant, jusqu'au 12 juillet 1942, l'application de toutes dispositions prévoyant l'intervention d'un conseil où d'une commission préalablement aux inscriptions sur un tableau d'avancement pour les personnels relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 septembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Secrétaire d'Etat aux colonies en date du 8 septembre 1941, a été suspendue jusqu'au 12 juillet 1942 l'application de toutes dispositions prévoyant l'intervention d'un Conseil ou d'une Commission préalablement aux inscriptions sur un tableau d'avancement pour les personnels relevant du Secrétariat d'État aux colonies.